

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Julie Poirier	Numéro de permis 2022023	Date d'inspection Le 15 mai 2025	
Nom de l'établissement Garderie le Coin des Copains		Numéro de téléphone (506) 863-4408	
Adresse 243 rue Gould Dieppe NB E1A 1T8			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sophie Powers		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

La Mentore en Assurance de la Qualité est sur les lieux pour effectuer l'inspection de renouvellement.

Lors de l'inspection, les enfants ont pris leur collation, ont participé à des jeux libres à l'intérieur et à l'extérieur, puis ont dîné.

Des interactions positives entre l'exploitante et les enfants ont été observées, telles que le fait de se placer à leur niveau pour communiquer.

La Mentore en Assurance de la Qualité n'a pas pu observer la routine de l'après-midi. Toutefois, l'exploitante affirme que la collation est servie immédiatement après la sieste, suivie du jeu extérieur.

Elle informe également la Mentore qu'en raison de la température très chaude prévue cet après-midi, il est possible que les enfants ne sortent pas à l'extérieur.

Aucune non-conformité n'a été observée lors de l'inspection de renouvellement.

original signé par
Sophie Powers

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 15 mai 2025

Date

original signé par
Julie Poirier

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 15 mai 2025

Date